

INTERDICTION PROVISOIRE
DE STATIONNEMENT

chemin de Lurian
Parking stade de foot

PUBLIE LE 05 JUL. 2024

ARRÊTÉ

LE MAIRE DE SALON-DE-PROVENCE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2211-1 portant dispositions générales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 L 2212-2 et L 2212-5 portant sur la police municipale,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 portant sur la police de la circulation et du stationnement,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2214-3 portant sur les dispositions applicables dans les Communes où la police d'état est instituée,

VU la demande en date du 5 juillet 2024 formulée par la DBGT concernant des opérations d'aménagement de base de vie,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules pour assurer le bon ordre, la sûreté et la sécurité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 – Afin de permettre des opérations d'installation d'une base de vie, le **stationnement de tous les véhicules, à l'exception de ceux du pétitionnaire, est provisoirement interdit sur Cinq (5) emplacements selon plan annexé, chemin de Lurian :**

Du 8 juillet au 11 novembre 2024

ARTICLE 2 - Les véhicules en infraction visés à l'Article 1 seront considérés comme gênants et feront l'objet d'une mise en fourrière.

ARTICLE 3 – La présignalisation et la signalisation de l'interdiction seront mises en place par les Services Techniques Municipaux, 48h00 avant.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille pendant un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ARTICLE 5 - Le Directeur Général des Services et le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SALON, le 05 JUL. 2024

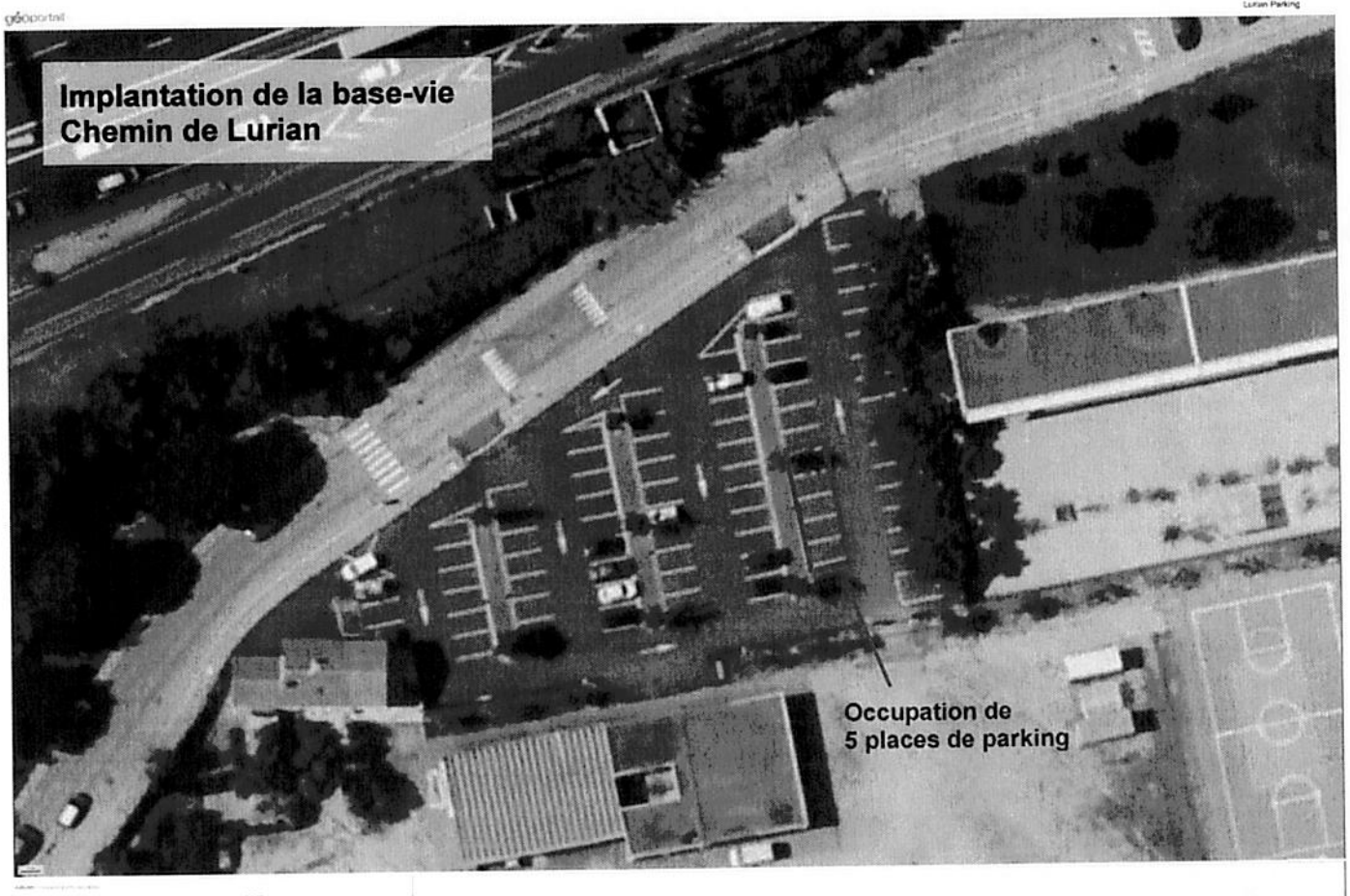
P/ Le Maire

Par Délégation, Michel ROUX

Premier Adjoint au Maire

Vice- Président de la Métropole





**Implantation de la base-vie
Chemin de Lurian**

**Occupation de
5 places de parking**

Chantier de réalisation de l'isolation par l'extérieur de l'élémentaire Lurian 1 et 2

05/07/2024, 08:11

